

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Citoyenneté et protection sociale: l'appui des Nations unies

LA ministre en charge des Solidarités nationales et le système des Nations unies ont procédé, hier à Libreville, à la signature d'un programme conjoint, au bénéfice des enfants des zones rurales ne possédant pas d'actes de naissance.

D.O
Libreville/Gabon

AU Gabon, malgré un système d'enregistrement des naissances existant et performant, plus de 10 % d'enfants de moins de 5 ans ne disposent pas d'actes de naissance! C'est fort de ce constat, à conséquences multiples, que le Gabon vient d'obtenir avec l'approbation par le fonds conjoint des Nations unies, un nouveau programme conjoint de l'Organisation mondiale. À cet effet, l'équipe-pays des Nations unies au Gabon, en collabo-

ration avec le gouvernement gabonais via le ministère en charge des Solidarités nationales, dirigé par Prisca Koho-Nlend, a mobilisé 2 210 000 USD auprès du Secrétariat général des Nations unies. Soit un montant global de un milliard trois cent millions quatre-cent soixante-quatorze mille cinq cents francs (1 300 474 500 francs CFA). De manière concrète, ce programme vise à accroître le nombre d'enregistrements des naissances au Gabon, faciliter l'accès de tous les citoyens aux services sociaux et, bien sûr, résorber cette question liée au manque d'actes de naissance des enfants vivant en

zone rurale. À en croire Stephen Jackson, coordonnateur-résident du système des Nations unies au Gabon, 45 % du budget alloué sera destiné à l'établissement des actes de naissance aux populations difficiles d'accès et à l'appui à l'amélioration du système d'enregistrement des naissances. La responsable dudit ministère s'est ainsi dite satisfaite de cet acte posé par les Nations unies qui, semble-t-il, est un véritable coup de pouce à la réalisation de certains Objectifs de développement durable (ODD) dont font partie l'accès à la citoyenneté et la protection sociale.



Photo: D.O

La ministre en charge des Solidarités nationales Prisca Koho Nlend (arrière-plan), paraphant l'accord de projet des Nations unies pour le Gabon.

Reconstitution d'actes de naissance: le coup de pouce d'un ensemble d'ONGs

Le clin d'œil de *Lybek*



L'OPÉRATION dénommée "Un Gabonais : 1 acte de naissance", qui se tient à la mairie du 3e arrondissement de Libreville depuis le début de ce mois, connaît un engouement notable.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

EN collaboration avec les autorités compétentes, les mairies et les tribunaux, un ensemble d'Organisations non gouvernementales (ONG) ont initié, depuis le 1er décembre dernier, et ce jusqu'au 27 de ce même mois, une opération, dans l'objectif d'aider à l'établissement et la reconstitution d'actes de naissance. En effet, la campagne "Un Gabonais: 1 acte de naissance", organisée à la mairie du 3e arrondissement par la Fondation pour l'assistance et le développement communautaire (Fadec), en partenariat avec l'Organisation pour la paix et la protection de l'environnement (OPPE) et d'autres associations partenaires (ADP, AJDR), a déjà enregistré près de 2 000 demandes de régularisation d'existence juridique.

Selon Alexis Ntebigui, responsable adjoint de cette campagne, les situations varient entre les cas de reconstitution



Photo: DR

Les membres des ONG recevant ici les personnes désireuses de régulariser leur existence juridique.

d'actes de naissance, les jugements supplémentifs, les transcriptions de jugements quelconques pour les Gabonais nés à l'étranger, les jugements d'annulation d'actes de naissance, ceux portant reconnaissance judiciaire de paternité, ou encore les jugements rectificatifs d'erreurs matérielles.

"Nous aidons les compatriotes à régulariser leurs situations juridiques, en

faisant également de la sensibilisation aux procédures et délais d'établissement d'actes de naissance. À partir de l'accouchement, les parents ont un délai de trois jours s'ils veulent établir le document à l'Hôtel de Ville, ou de deux semaines, s'il s'agit des mairies d'arrondissement. Passé ce temps qu'il leur est imparti, c'est au tribunal qu'il faut désormais se référer", a-t-il expliqué.